

FONDS D'EQUIPEMENT URBAIN :

AVENANT N° 2 AU PROGRAMME 2005-2007

Suivant délibération en date du 10 mai 2005, le Conseil Municipal a approuvé la liste des actions proposées au Conseil Général au titre de la programmation 2005/2007 du Fonds d'Equipement Urbain.

Par délibération en date du 24 mai 2006, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'un premier avenant afin d'intégrer la création d'un Centre Social Multiservices en appoint d'une Maison Commune Emploi Formation.

Les opérations concernées suite à cet avenant étaient les suivantes :

- l'accessibilité de l'Hôtel de Ville,
- l'amélioration de l'accessibilité des rues et des espaces publics,
- la réhabilitation du Jardin des Tilleuls,
- la création d'un Centre Social Multiservices.

A ce jour, les trois premières opérations ont été engagées.

En revanche, le Centre Social Multiservices ne pourra être lancé au plus tôt avant 2008 suite aux retards liés aux délais d'instruction de la convention à passer avec l'Etat et la récente décision de Madame la Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi qui consiste à réexaminer les projets de Maisons de l'Emploi.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le transfert de cette action au bénéfice des deux opérations suivantes :

- la mise en lumière du Château Fort,
- l'aménagement du quartier du Fort.

L'état, annexé à la présente délibération, des opérations proposées au programme triennal du FEU serait modifié en conséquence.

La Commission Permanente du Conseil Général s'est prononcée favorablement sur ce projet d'avenant.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après avis de sa 1^{ère} Commission :

1°) adopte le rapport présenté,

2°) approuve le projet d'avenant n° 2 au contrat Fonds d'Equipement Urbain 2005-2007 de la commune,

3°) autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec le Conseil Général.